



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**  
10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation  
Direction de la Commande Publique,  
des Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2023\_0016

Délégation de fonction et de signature à  
**Madame Anaïs DAKHIA**, Adjointe de  
Quartiers,

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjoints et Adjoints de quartiers,

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-465 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Anaïs DAKHIA, Adjointe de Quartiers ;

Considérant que les Adjoints au Maire sont par de la loi, Officiers d'Etat Civil, et Officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Madame Anaïs DAKHIA, Adjointe de Quartiers, une délégation de fonction et de signature ;

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Anaïs DAKHIA**, Adjointe de Quartiers à **la relation avec les habitants et la vie des quartiers Croix Rouge, Clinquet, Bois d'Achelles, Orions, Pont-Rompu et Pont de Neuville ainsi qu'à la coordination des travaux de ces Conseils de Quartier.**

**ARTICLE 2 :** Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

A cet effet, délégation de signature est également consentie pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil Municipal ou décisions et conclues avec les différents partenaires de la Commune.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

**ARTICLE 3 :** Madame Anaïs DAKHIA est également subdéléguée aux attributions alinéa 24 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020, et pourra à ce titre :

- Demander dans le champ de sa délégation, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant.

La signature sera précédée de la mention « Pour le Maire ».

**ARTICLE 4 :** Madame Anaïs DAKHIA exerce effectivement ces attributions d'Adjointe de Quartiers depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté SAJP 2020-465 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Anaïs DAKHIA est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Inscrit au registre des actes de la Mairie,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**ARTICLE 7 :** La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **25 MAI 2023**

**Doriane BECUE**  
Maire de TOURCOING  
[dbecue@ville-tourcoing.fr](mailto:dbecue@ville-tourcoing.fr)



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

A handwritten signature in blue ink is written inside a rectangular box. The signature appears to be "Dakhia".

Accusé réception en Préfecture le : **25 MAI 2023**

Publié sur le site Internet le : **25 MAI 2023**



